

► **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-OMER**  
ARQUES  
BLENDÈCQUES  
CLAIRMARIS  
EPERLECQUES  
HALLINES  
HELFAUT  
HOULLE  
LONGUENESSE  
MORINGHEM  
MOULLE  
SAINT-MARTIN-AU-LAËRT  
SAINT-OMER  
SALPERWICK  
SERQUES  
TATINGHEM  
TILQUES  
WIZERNES

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES**  
ACQUIN-WESTBÉCOURT  
AFFRINGUES  
BAYENGHEM-LES-SENINGHEM  
BLÉQUIN  
BOISDINGHEM  
BOUVELINGHEM  
CLÉTY  
COULOMBY  
ELNES  
ESQUERDES  
LEDINGHEM  
LEULINGHEM  
LUMBRES  
NIELLES-LES-BLÉQUIN  
OUVE-WIRQUIN  
PIHEM  
QUELMES  
QUERCAMPS  
REMILLY-WIRQUIN  
SENINGHEM  
SETQUES  
VAUDRINGHEM  
WAVRANS-SUR-L'AA  
WISMES  
WISQUES  
ZUDAUSQUES

► **UNION DES SYNDICATS D'ASSAINISSEMENT DU NORD**  
EBBLINGHEM  
LYNDE  
NOORDPEENE  
RENESECURE

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE FAUQUEMBERGUES**  
AVROULT  
FAUQUEMBERGUES  
MERCK-SAINT-LIÉVIN  
RENTY  
SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM  
THIEMBRONNE

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE HUCQUELIERS ET ENVIRONS**  
AIX-EN-ERGNY  
AVESNES  
BÉCOURT  
BOURTHES  
CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS  
ERGNY  
HERLY  
RUMILLY  
VERCHOCQ  
WICQUINGHEM  
ZOTEUX

► **COMMUNE DE WATTEN**

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'ARDRES ET DE LA VALLÉE DE LA HEM**  
BAYENGHEM-LES-EPERLECQUES  
MENTQUE-NORTBÉCOURT  
NORT-LEULINGHEM

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'YSER**  
NIEURLET

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COLME**  
SAINT-MOMELIN

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE DESVRES**  
SENLECQUES

# SmageAa actualités

N°4 ► DÉCEMBRE 2008



La lettre du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

## Prévenir les crues



Le programme de prévention des crues de l'Aa prend forme. Le SmageAa souhaite répondre aux multiples questions qu'il engendre et invite les volontaires à participer aux comités locaux de suivi.

### Le mot du Président

Depuis la création du SmageAa fin 2003, vous connaissez mon attachement et ma détermination à mener à bien la mission de prévention des crues pour laquelle s'est engagée notre syndicat. L'essentiel de cette mission sera de mettre en œuvre un programme de mobilisation du champ d'expansion des crues qui utilise des zones peu sensibles pour y réguler les eaux.

Ce programme est en cours d'élaboration, et il est vrai qu'il suscite beaucoup de questions. Je trouve ces questions bien légitimes, et je souhaite, dans cette lettre, y apporter un maximum de réponses. Cette lettre habituellement destinée aux partenaires du SmageAa sera également distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants des communes où seront implantés les sites.

Bien sûr, le programme n'est pas définitif et nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de répondre à toutes les questions. Mais nous ne manquerons pas de le faire dès que nous le pourrons.

Enfin, je vous invite à participer aux comités locaux de suivi qui contribuent à la définition du programme afin de l'adapter au mieux en fonction des préoccupations de chacun. Cette concertation se fait bien entendu sans dénaturer l'objectif principal qui est de protéger des crues les biens et les personnes.

Beaucoup attendent avec impatience la réalisation de ces travaux (particuliers, monde agricole, et industries de notre vallée de l'Aa). Nous les ferons ensemble dans la transparence et le dialogue.

Christian Denis, président du SmageAa



● Les sites du programme

# Programme de mobilisation du champ d'expansion des crues



Les crues de l'Aa sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus rapides. Nous nous souvenons tous de celle de mars 2002 qui est une crue historique. Routes, habitations, industries : les dommages ont été très importants.

Le programme appelé "mobilisation du champ d'expansion des crues" a pour objectif de réduire les effets des crues de l'Aa.

Voici les réponses aux questions fréquemment posées par les habitants concernés par les aménagements de ce programme.



Émotion dans la presse au lendemain de la crue du 1<sup>er</sup> mars 2002. Extraits de *La Voix du Nord* et *l'Indépendant*.



LE PROGRAMME EN  
QUELQUES CHIFFRES

**720 000 m<sup>3</sup>**  
d'eau régulée

**13 sites**  
de mobilisation du champ  
d'expansion des crues

**2/3 habitations**  
qui n'auraient pas été inondées  
en décembre 1999

**400 habitations**  
qui n'auraient pas été inondées  
en mars 2002

**9 480 000 €**  
de travaux  
acquisition comprise

Des habitations sont régulièrement inondées sur ma commune.  
Comment ce programme va-t-il apporter des solutions ?

En inondant ou en sur-inondant des zones naturelles, peu vulnérables aux inondations, il est possible de réguler la crue de l'Aa ou du Bléquin.

Cette rétention temporaire des eaux diminue les volumes dans la rivière au moment de la crue, et réduit donc les hauteurs de débordement. Ainsi le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues tel qu'il est prévu permettrait de réduire les effets d'une crue similaire à celle du 1<sup>er</sup> mars 2002 à ceux d'une crue beaucoup plus courante. Ces résultats seront visibles dès l'aval des premiers aménagements, et notamment en aval de la région de Fauquembergues. Pour des crues plus courantes, du type de celle de décembre 1999, ce sont plus des deux tiers des logements vulnérables qui seraient protégés.



Extrait de *l'Indépendant*, le 2 mars 2002

## La crue du 1<sup>er</sup> mars 2002

- 57 m<sup>3</sup>/s de débit à Wizernes
- 1 200 habitations sinistrées depuis Bourthes jusque Saint-Omer
- 5 entreprises sinistrées
- 9 540 000 € de dégâts estimés

## LES ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues s'inscrit pleinement dans le cadre de la mise en œuvre du S.A.G.E. de l'Audomarois. Le S.A.G.E., Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, est un outil réglementaire qui encadre toutes les actions dans le domaine de l'eau sur le bassin versant de l'Aa et du marais audomarois. Une des grandes orientations du S.A.G.E. est précisément la maîtrise des crues en fond de vallée. Par ailleurs, la réalisation de ce programme sera soumise à l'obtention des autorisations administratives. En particulier, il nécessitera une étude d'impact et fera l'objet d'une enquête publique.

## Comment fonctionneront les ouvrages ?



© VzR

Le champ d'expansion des crues est l'espace naturel où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau. Le stockage momentané des eaux réduit la crue en étalant sa durée d'écoulement.

Pendant la crue, seul le périmètre inclus dans le site voit le niveau d'eau monter plus haut

qu'au même endroit à l'état naturel, avant aménagement. Ce type d'ouvrage ne risque pas de créer une montée des eaux supplémentaire à son amont, ni à l'opposé de la digue du côté de la rivière. Il n'y a donc pas de nouveau risque pour les biens situés en amont ou à côté de l'ouvrage.



© IZG Orthophotoplan, 2005 - PPIGE

Pendant la crue, seul le périmètre inclus dans le site voit le niveau d'eau monter plus haut qu'au même endroit à l'état naturel, avant aménagement.

Est-ce que un tel aménagement ne risque pas de perturber complètement le cadre de vie de ma commune ?

Pourra-t-on continuer à y mettre des bêtes, faire du foin, couper du bois, aller pêcher ou chasser ?

Pourquoi le SmageAa tient-il à acheter les parcelles ?

L'aménagement sera simplement constitué par une digue enherbée qui sera ainsi parfaitement intégrée au paysage.

Cette digue mesurera seulement 0,6 m de haut en amont du site, et entre 1,60 m et 2,80 m en aval. Ses pentes seront douces.

La zone ne retiendra de l'eau que lors des crues ; l'activité existante pourra donc s'y poursuivre. Aussi, en temps normal, il y aura peu de modification par rapport à l'état actuel. **D'un point de vue environnemental, ce sont des zones potentiellement riches. Un inventaire précis a été réalisé.**

Compte tenu du type d'aménagement, l'impact écologique devrait être relativement limité. Toutefois, le SmageAa veille à ce que l'étude d'impact soit exemplaire sur ce thème. Le programme sera complété par tout projet pouvant apporter une amélioration au milieu naturel de fond de vallée.

La plupart des zones sont généralement déjà inondées et – même lors de grosses crues – les sites sont prévus pour être vidangés en 2 à 3 jours au maximum. L'occupation agricole actuelle est uniquement constituée de prairies qui resteront exploitables dans des conditions similaires. Les anciens fossés drainants seront remis en fonctionnement. Le SmageAa se chargera du nettoyage des sites après la crue si nécessaire.

La présence des aménagements ne contre-indique pas les activités de pêche ou de chasse dont les modalités seront définies ultérieurement.

De même, les arbres présents en fond de vallée ne craignent pas une inondation occasionnelle. **Le SmageAa souhaite donc vivement que les paysages de notre vallée ne soient pas trop modifiés, et que les boisements restent en place.** La gestion de ces bois est aussi à définir ultérieurement ; la gestion courante du bois pour le chauffage par l'actuel propriétaire, s'il le souhaite, est envisagée.

## QUELS SONT LES ACTEURS DU PROGRAMME ?

- **Le SmageAa :**  
**c'est le maître d'ouvrage.**  
 Il commande les travaux. Il en sera propriétaire et en aura la responsabilité.
- **VzR Ingénierie & Environnement :**  
**c'est le maître d'œuvre.**  
 Il conçoit techniquement le programme, et assurera le suivi des chantiers. D'autres spécialistes interviennent en complément : l'écologue, le géomètre, le géotechnicien, etc.
- **Le Comité Local de Suivi :**  
**c'est le lieu de la concertation.**  
 Il réunit les acteurs locaux concernés et volontaires et permet une discussion constructive sur le projet au plus proche des enjeux locaux. Il en existe un par site ou par groupe de sites proches.
- **Le Comité Technique :**  
**c'est le lieu des propositions.**  
 Il réunit les partenaires : représentants professionnels, administrations et financeurs. Chacun a ses propres préoccupations qui seront intégrées au mieux au programme.

Le SmageAa aura la responsabilité de la stabilité des digues. Il est donc indispensable qu'il soit propriétaire de la surface sous les digues.

Compte tenu de la structure du parcellaire (perpendiculaire à la rivière) et de la longueur de digue, 70 % des parcelles incluses dans les sites sont concernées par l'emprise des digues.

De plus, près de 300 propriétaires sont recensés sur les sites. Ce nombre considérable risque de rendre difficile la gestion des sites. C'est pourquoi, le SmageAa a choisi d'acquérir l'ensemble de l'emprise des sites.

**L'acquisition par la collectivité nécessitera que le programme soit reconnu d'utilité publique.**

Cette acquisition se fera de préférence par négociation amiable.



## Quel est l'état d'avancement du programme ?

### 1 Ce qui a déjà été fait

- En 2007 ont débuté les **études préalables** qui ont permis de choisir le type d'aménagement et les emplacements les plus pertinents d'un point de vue technique. Sur cette base, le SmageAa a organisé les **premières étapes d'information** : présentation aux maires en mai 2007, aux propriétaires et exploitants à l'hiver 2007/2008, et au cours de 3 réunions publiques en décembre 2007.
- Les études ont été affinées pour ébaucher des **avant-projets** qui ont été présentés en début d'été 2008 aux propriétaires et aux exploitants de 8 des 13 sites avec la volonté de prendre en compte les observations des acteurs locaux (emplacements des passages, particularités des terrains, etc.).
- Tout au long de cette démarche les partenaires du SmageAa sont associés au sein du **comité technique** ou de rencontres individuelles : représentants de l'État, des collectivités, représentants des acteurs (agriculture, chasse, pêche, etc.).

### 2 Aujourd'hui

- La présentation des avant-projets aux propriétaires et aux exploitants sur **les autres sites** aura lieu cette fin d'automne. En complément sont lancées des **études de sol** afin de poursuivre la définition technique des projets.

### 3 Ce qui reste à faire

- Prochainement, l'**acquisition** des parcelles va débuter, ainsi que les demandes d'**autorisations administratives** nécessaires. Ces démarches sont relativement longues.
- En parallèle, le bureau d'étude finalise le projet. Après le choix des entreprises, les **travaux** pourront débuter. Une fois les travaux réalisés, tout sera mis en œuvre, en matière de gestion et entretien des sites, pour le bon fonctionnement des ouvrages. **Les comités locaux de suivi** continueront de se réunir afin d'évaluer l'efficacité du programme.

## Est-ce que ce programme est bien la meilleure solution ?



En amont, les collectivités réalisent des aménagements plus légers qui viennent en complémentarité. Ici, une réalisation de la Communauté de communes du canton de Hucqueliers.

*" Il faudrait faire autre chose : curer, envoyer plus vite l'eau à la mer, retenir en amont, ne pas construire en zone inondable, ne pas continuer à imperméabiliser, ... "* Oui, ce programme n'est pas une solution miracle qui va résoudre tous les problèmes, mais il est le plus adapté pour agir au niveau du grand bassin versant de l'Aa rivière.



Tout nouvel aménagement urbain doit prévoir la gestion des eaux provenant des surfaces imperméabilisées. Ici, une "noue" (fossé ou bassin allongé et végétalisé) dans la nouvelle zone bâtie de Longuenesse.



Les embâcles sont des "bouchons" qui peuvent se créer dans le lit de la rivière. L'équipe du SmageAa les retire, surtout quand cela peut entraîner un risque de débordement.

Malheureusement, certaines habitations se situent dans des secteurs très vulnérables et d'autres dispositifs seront nécessaires pour les protéger. Chacun à son niveau a son rôle à jouer. Que ce soit en amont ou en aval, en milieu urbain ou en milieu rural, toutes les actions qui sont ou seront menées sont complémentaires.



L'implantation de diguettes végétales en limite de parcelles agricoles favorise l'infiltration de l'eau, et limite l'érosion des sols.

## QUI VA PAYER ET COMBIEN ?

À ce stade du projet, le programme est estimé à près de 9 500 000 € de travaux, acquisition comprise. Ce chiffre est à rapprocher de l'estimation du coût de la crue de mars 2002 : au minimum 9 540 000 €. Le SmageAa compte sur l'aide de l'État, de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, de la Région Nord-Pas-de-Calais et du Département du Pas-de-Calais. Le reste à financer, comme toutes les actions du SmageAa sont réparties entre les intercommunalités en fonction de leurs populations. C'est ainsi que la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et la Communauté de communes du pays de Lumbres, qui seront, il est vrai, les premiers bénéficiaires, financent 83 % de la part "SmageAa".



## " Participez ! "

Afin de contribuer à une bonne définition du projet et suivre l'efficacité des aménagements, nous vous invitons à participer aux comités locaux de suivi.

Pour cela nous vous remercions de bien vouloir nous adresser vos coordonnées par écrit (courrier ou mail).

Sauf indication de votre part, nous vous inviterons au comité local de suivi concernant le ou les site(s) les plus proches de votre commune de résidence.

### Pour en savoir plus

Les informations contenues dans ce document sont développées et mises à jour sur le site Internet du SmageAa, dans l'onglet "Prévention des crues" : <http://smageaa.canalblog.com/>